

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA GRANDVALLIÈRE

31 rue de Paris – 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES – CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Lots concernés :

Lot 1 – Assurance des Responsabilités et Défense des Droits et Intérêts – Protection juridique

Lot 2 – Protection du Patrimoine (Dommages aux Biens)

Lot 3 – Assurance Flotte Automobile

Date limite de remise des offres : 30 septembre 2026

Prise d'effet souhaitée des garanties : 01/01/2027

Document établi le 30 juillet 2026

1. Présentation de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La Communauté de Communes La Grandvallière lance une consultation en vue de la passation d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de la collectivité, la défense de ses droits et intérêts, la protection de son patrimoine immobilier et mobilier, ainsi que l'assurance de son véhicule.

Le présent cahier des charges décrit les caractéristiques de la collectivité, les compétences exercées, les biens à assurer et le niveau de garanties attendu.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Dénomination	Communauté de Communes La Grandvallière
Adresse	31 rue de Paris – 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux
Nature juridique	EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP)
Représentant légal	Le Président
Date de création de l'EPCI	01/01/2004

1.3 Entités adhérentes

La Communauté de Communes regroupe les communes membres suivantes :

- La Chaumusse
- Nanchez
- La Chaux-du-Dombief
- Fort-du-Plasne
- Grande-Rivière
- Lac-des-Rouges-Truites
- Saint-Laurent-en-Grandvaux
- Saint-Pierre

1.4 Données générales de la collectivité

Budget de fonctionnement	2 856 956 €
Masse salariale	655 000 €
Nombre d'habitants	5 400 habitants

1.5 Allotissement

La consultation est organisée en trois lots, pouvant être proposés séparément ou conjointement par les candidats :

1. Lot 1 – Assurance des Responsabilités, Défense des Droits et Intérêts
2. Lot 2 – Protection du Patrimoine (Dommages aux Biens)
3. Lot 3 – Assurance Flotte Automobile

1.6 Calendrier

Date limite de remise des offres	30 septembre 2026
Prise d'effet souhaitée des garanties	01/01/2027
Durée du contrat	1 an, reconductible annuellement par tacite reconduction durant 4 ans.
Préavis de résiliation	2 mois avant échéance annuelle

2. Compétences et activités exercées

Outre les attributions générales et compétences obligatoires définies par la loi, la collectivité exerce les compétences facultatives et activités suivantes, qui devront être couvertes au titre du Lot 1 :

2.1 Action culturelle

- Activités culturelles
- Organisation d'expositions (expositions de moins de 6 mois / 4 expositions par an – établissement équipé de caméras de surveillance)
- Organisation d'une saison culturelle
- Gestion d'un parc d'instruments de musiques
- Gestion et prêt de matériel de sonorisation et de praticables

2.2 Développement économique

- Développement économique
- Gestion et aménagement d'équipements touristiques (belvédère, office de tourisme)
- Organisation et vente de séjours packagés (immatriculation à Atout France)
- Gestion et aménagement des sentiers de randonnées (PDDIPR)

2.3 Protection et mise en valeur de l'environnement

- Activité en matière d'urbanisme (gestion des DPU et élaboration des documents d'urbanisme/ plan local d'urbanisme intercommunal)
- Maîtrise d'ouvrage déléguée (sans part de maîtrise d'œuvre dans les travaux)
- Réalisation d'études et travaux environnementaux (sans part de maîtrise d'œuvre ; hors installations soumises à Autorisation ou Enregistrement)

2.4 Équipements loisirs et sportifs

- Propriétaire / gestionnaire d'équipement(s) loisir(s) et sportif(s) (sans tribune ni gradin de plus de 5 000 personnes)

2.5 Action sociale

- Fonctionnement des services
- Gestionnaire de foyer(s) d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD Louise Mignot)

L'établissement a sa propre assurance mais c'est service et un budget annexe du budget principal.

- Gestionnaire d'un Relais Petite Enfance

2.6 Action sanitaire

- Police sanitaire
- Participation à des campagnes de sensibilisation dans le cadre du contrat local de santé
- Gestion d'un espace santé à destination des professionnels

2.7 Assainissement (traitement individuel)

Transfert partiel de compétence par au syndicat mixte du Haut-Jura pour le SPANC

- Réalisation d'études et travaux environnementaux (sans part de maîtrise d'œuvre ; hors installations soumises à Autorisation ou Enregistrement)

2.8 GEMAPI

Transfert de compétence par délégation au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

3. Lot 1 – Assurance des Responsabilités

3.1 Garanties de base attendues

Garantie	Limite attendue
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	15 000 000 €
Objets et animaux confiés	50 000 € par sinistre / 50 000 € par an

3.2 Garanties spécifiques attendues

Pour chacune des compétences listées en section 2, les candidats devront proposer une couverture RC dans des conditions au moins équivalentes :

- Police en matière d'urbanisme
- Fonctionnement des services
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Gestionnaire de prestations sociales
- Gestionnaire de foyer(s) d'hébergement - EHPAD
- Gestionnaire d'un Relais Petit Enfance
- Propriétaire / gestionnaire d'équipement(s) loisir(s) et sportif(s)
- Activités culturelles
- Développement économique
- Maîtrise d'ouvrage
- Réalisation d'études et travaux environnementaux

3.3 Franchise

Franchise unique de référence : 800€ pour l'ensemble des garanties de responsabilité (sous réserve des franchises minimales du tableau des garanties de l'assureur). Les candidats préciseront leur franchise proposée.

4. Lot 1 – Défense des Droits et Intérêts - Protection juridique

Les candidats devront proposer, au minimum, les garanties suivantes :

Garantie	Niveau attendu
Protection juridique collectivité – Informations juridiques	20 000 € / litige
Protection juridique collectivité	25 000 € / litige
Défense pénale et recours agents/élus – Informations juridiques	Incluse et illimité en nombre de consultations
Défense pénale et recours agents/élus	20 000 € / litige

Les niveaux de garanties indiqués ci-dessus constituent des minima. Les candidats sont libres de proposer des montants de garantie ou des niveaux de couverture supérieurs ou plus adaptés, dès lors qu'ils offrent une protection au moins équivalente aux exigences du présent cahier des charges.

5. Lot 2 – Protection du Patrimoine

5.1 Liste des biens immobiliers à assurer

La collectivité ne possède aucun monuments historiques , ni musée ou ouvrages d'art.

Désignation	Adresse	Type	Occupation	Surface	Mobilier
GYMNASE FACHINETTI	11 Hameau des Faivre, 39150 Grande-Rivière	T7	Propr. Occupant	1 450 m ²	Inclus
GYMNASE DES ROCHATS	Rue des rochats, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T7	Locataire	1 300 m ²	Inclus
GENDARMERIE	21 rue du Coin d'Amont, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Propr. non occ.	2 582 m ²	Non
OFFICE DE TOURISME	7 pl. Simone Veil, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Locataire	373 m ²	Inclus
ÉCOLE DE MUSIQUE	8 pl. Simone Veil, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Locataire	642 m ²	Inclus
RPE	1 ch. du Cimetière, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Locataire	80 m ²	Inclus
CABINET MÉDICAL N°2	12 rue du Parc, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Locataire	72 m ²	Inclus
LA CHEVÊCHETTE	31 rue de Paris, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Propr. Occupant	588 m ²	Inclus
BÂTIMENT FER	3 rue du Spahis, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Propr. Occupant	89 m ²	Inclus
CHALET POINT INFO	Ilay, 39150 Chaux-du-Dombief	T1	Propr. Occupant	15 m ²	Inclus
FERME LOUISE MIGNOT + CHALET	37 rue Coin d'Amont, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Propr. Occupant	683 m ²	Inclus
CABINET MÉDICAL N°1	12 rue du Parc, 39150 St-Laurent-en-Grandvaux	T1	Propr. Occupant	50 m ²	Inclus
CASERNE DES POMPIERS	16 Bis rue de Paris, 39150 St Laurent en Grandvaux	T1	Propr. non occ.	291 m ²	Inclus

T1 : bâtiments ordinaires, administratifs et bureaux — T7 : infrastructures sportives.

5.2 Autres éléments de patrimoine

Désignation	Type	Capital assuré attendu
Mobilier urbain	Mobilier urbain	50 000 €
Investissements dans des solutions énergies renouvelables (panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, borne IRVE, Réseau de chaleur...) Etude de faisabilité en cours		100 000€

5.3 Matériels mobiles (garantie Tous Dommages Matériels)

Désignation	Localisation	Valeur déclarée	Capital vol attendu
8 vélos électriques	Divers lieux de la collectivité	16 000 €	16 000 €

5.4 Plafond d'indemnisation

L'indemnité maximale attendue, tous événements et toutes garanties confondus (y compris frais, pertes et conséquences des responsabilités liées aux biens), est de 10 000 000 € non indexés.

6. Détail des garanties Dommages aux Biens par site

6.1 Gymnase Fachinetti

Franchise attendue : 800 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Incendie et risques annexes (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Événements naturels (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Dégâts des eaux – Gel (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Bris de glace – bris de vitraux	Oui	Selon tableau assureur
Vol	Oui	Selon tableau assureur
Détériorations immobilières à la suite de vol	Oui	Selon tableau assureur
Dommages électriques	Oui	Capital 40 000 € / Franchise 760 €
Émeutes – Mouvements populaires – Vandalisme	Oui	Selon tableau assureur
Responsabilités liées à l'occupation/propriété (incendie, DDEaux)	Oui	Selon tableau assureur
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	Oui	Niveau garantie incendie

Note : absence de protection contre le vol déclarée — franchise spécifique vol : 760 €.

6.2 Gymnase des Rochats

Franchise attendue : 800 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Incendie et risques annexes (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Événements naturels (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Dégâts des eaux – Gel (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Bris de glace – bris de vitraux	Oui	Selon tableau assureur
Vol	Oui	Selon tableau assureur
Détériorations immobilières suite à vol	Oui	Selon tableau assureur
Dommages électriques	Oui	Capital 40 000 € / Franchise 760 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Émeutes – Mouvements populaires – Vandalisme	Oui	Selon tableau assureur
Responsabilités liées à l'occupation/propriété (incendie, DDEaux)	Oui	Selon tableau assureur
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	Oui	Niveau garantie incendie

Note : absence de protection contre le vol déclarée — franchise spécifique vol : 760 €.

6.3 Gendarmerie

Franchise attendue : 800 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Incendie et risques annexes (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Événements naturels (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Dégâts des eaux – Gel (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Bris de glace – bris de vitraux	Oui	Selon tableau assureur
Vol et détériorations immobilières	Oui	Selon tableau assureur
Dommmages électriques	Oui	Capital 40 000 € / Franchise 760 €
Émeutes – Mouvements populaires – Vandalisme	Oui	Selon tableau assureur
Responsabilités liées à l'occupation/propriété (incendie, DDEaux)	Oui	Selon tableau assureur
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	Oui	Niveau garantie incendie

Note : bâtiment sans mobilier assuré au présent contrat ; garanties vol et biens mobiliers non souscrites.

6.4 OT + RPE + Musique + Cabinet n°2

Franchise attendue : 800 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Incendie et risques annexes (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Événements naturels (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Dégâts des eaux – Gel (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Bris de glace – bris de vitraux	Oui	Selon tableau assureur
Vol	Oui	Selon tableau assureur
Détériorations immobilières à la suite de vol	Oui	Selon tableau assureur
Dommmages électriques	Oui	Capital 15 000 € / Franchise 760 €
Émeutes – Mouvements populaires – Vandalisme	Oui	Selon tableau assureur
Responsabilités liées à l'occupation/propriété (incendie, DDEaux)	Oui	Selon tableau assureur
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	Oui	Niveau garantie incendie

Note : absence de protection contre le vol déclarée — franchise spécifique vol : 760 €.

6.5 Sites propriétaire occupant (La Chevêchette, Bât. Fer, Chalet Point Info, Ferme Louise Mignot + Chalet, Cabinet médical n°1)

Franchise attendue : 800 €

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Incendie et risques annexes (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Événements naturels (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Dégâts des eaux – Gel (immobilier + mobilier)	Oui	Selon tableau assureur
Bris de glace – bris de vitraux	Oui	Selon tableau assureur
Vol	Oui	Selon tableau assureur
Détériorations immobilières suite à vol	Oui	Selon tableau assureur
Dommmages électriques	Oui	Capital 40 000 € / Franchise 760 €
Émeutes – Mouvements populaires – Vandalisme	Oui	Selon tableau assureur
Responsabilités liées à l'occupation/propriété (incendie, DDEaux)	Oui	Selon tableau assureur
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	Oui	Niveau garantie incendie

Note : absence de protection contre le vol déclarée — franchise spécifique vol : 760 €.

7. Garanties complémentaires attendues

Garantie	Souhaitée	Niveau attendu
Mobilier urbain	Oui	Capital 50 000 € / Franchise 760 €
Effondrement de bâtiments	Oui	Capital 500 000 € / Franchise 3 000 €
Autres événements hors Catastrophe Naturelle	Oui	100 000 €
Autres dommages non désignés	Oui	Capital 500 000 € / Franchise 3 000 €
Multirisque informatique	Oui	30 000 €
Tous dommages matériels – Autres biens non fragiles (dont vol)	Oui	Capital 16 000 € / Franchise 760 € / Vol 16 000 €
Multirisque instruments de musique non fragiles (dont vol)	Oui	Capital 100 000 € / Franchise 760 € / Vol 100 000 €
Génie civil (industriel, ouvrage d'art, VRD)	Non demandé	-
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non demandé	-
Pertes financières	Non demandé	-
Bris de machine(s) / Marchandises réfrigérées / transportées	Non demandé	-

8. Clauses et extensions particulières souhaitées

8.1 Bâtiments en cours de construction ou de rénovation

Extension incendie (et événements naturels après réception clos/couvert) aux bâtiments en cours de construction ou rénovation dont la collectivité est propriétaire, à concurrence de 170 000 €, franchise 6 000 €, en cas de défaillance du constructeur.

8.2 Dommages aux espaces verts par véhicules terrestres à moteur

Garantie des dommages causés aux espaces verts par un véhicule terrestre identifié ou non, dont la collectivité n'est ni propriétaire ni usager, à concurrence de 25 000 €, franchise d'une fois l'indice FFB.

9. Lot 3 – Assurance Flotte Automobile

9.1 Présentation du véhicule assuré

La collectivité dispose actuellement d'un véhicule à assurer dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque / Modèle	RENAULT
Immatriculation	CA-689-ND
Usage	Service de la collectivité
Régime fiscal	Exonération de TVA (art. 261-C-2° du CGI)

Les candidats sont invités à solliciter les caractéristiques techniques complémentaires du véhicule (année, puissance fiscale, kilométrage annuel estimé) auprès de la collectivité si nécessaire à la tarification.

9.2 Niveau de garanties attendu

La collectivité souhaite une couverture Tous Risques, intégrant au minimum les garanties suivantes :

Garantie	Souhaitée	Précisions attendues
Responsabilité civile obligatoire	Oui	Conforme au Code des assurances
Dommages tous accidents (Tous Risques)	Oui	Valeur à neuf ou vénale – préciser
Vol et tentative de vol	Oui	Préciser délai de carence éventuel
Incendie et explosion	Oui	Inclus aux dommages ou garantie distincte
Bris de glaces	Oui	Pare-brise, vitres latérales, lunette arrière
Catastrophes naturelles	Oui	Selon réglementation en vigueur
Attentats	Oui	Selon réglementation en vigueur
Protection du conducteur	Oui	1 000 000 €
Assistance / Dépannage	Oui	0 km
Véhicule de remplacement	Oui	
Recours contre tiers	Oui	Inclus

9.3 Conducteurs

Le véhicule est conduit par les agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions de service. Les candidats préciseront les conditions de couverture applicables (conducteur exclusif désigné ou tout conducteur habilité par la collectivité).

9.4 Franchise

Les candidats préciseront le montant de la franchise applicable pour chaque garantie (dommages tous accidents, vol, bris de glace). La collectivité sera attentive au niveau de franchise proposé pour les dommages matériels.

11. Modalités de réponse à la consultation

11.1 Pièces à fournir par le candidat

4. Attestation d'agrément / habilitation à exercer l'activité d'assurance (ORIAS ou équivalent)
5. Conditions générales et conditions particulières du contrat proposé
6. Tableau des montants de garanties et des franchises
7. Détail chiffré de la cotisation par garantie (HT et TTC), pour chaque lot
8. Mémoire technique précisant les éventuels écarts par rapport au présent cahier des charges
9. Références sur des contrats similaires souscrits par des collectivités de taille comparable
10. Modalités de gestion des sinistres et coordonnées du service sinistre

11.2 Critères d'analyse des offres

- Prix (montant de la cotisation annuelle HT et TTC, par lot et au global)
- Étendue et niveau des garanties proposées au regard du présent cahier des charges
- Niveau des franchises proposées
- Qualité de gestion et délais de traitement des sinistres

11.3 Conditions de remise des offres

Les offres devront être adressées au plus tard le 30 septembre 2026 **soit** par courrier à l'attention de la Communauté de Communes La Grandvallière, 31 rue de Paris, 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux **soit** par courriel à secretariat@lagrandvalliere.fr

Contact pour toute question : Mme CARON Camille – Directrice générale des services